dit de grever le trésor pour les dépenses à effectuer ultérieurement.

M. Le Myre de Vilers dépose un amendement tendant à limiter une première émission de 100 000 obligations ; 20.000 autres seraient émises plus tard.

M. Lebon accepte cet amendement et, après le rejet de la rédaction, le renvoi à la commission est maintenu par **M. Dommergue.**

L'article 2 est adopté avec l'amendement de M. Le Myre de Vilaine.

Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés sans scrutin.

Deville questionne **M. Lebon** au sujet de la carte d'identité et des livrets individuels imposés aux habitants de Madagascar.

M. Lebon répond que la législation est peut-être sévère, mais qu'elle est la seule qui convienne actuellement.

L'incident est clos.

La séance est levée à 7 heures.

AU SENAT

LA SEANCE

Présidence de **M. Buffet**, président.

La séance est ouverte à 2 h.

M. Georges Cochery dépose le projet portant approbation de la convention passée entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

Le Sénat valide l'élection de **M. de Chamaillard** dans le Finistère.

LE BUDGET DE 1897

Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget de 1897.

LA LOI DE FINANCES

On continue la discussion de la loi de finances.

MM. Maxime Lecomte et **Leydet** reprennent, sous forme d'amendement, le texte du deuxième paragraphe de l'article 23 voté par la Chambre, portant qu'en matière de contributions indirectes, sans distinction, les tribunaux seront autorisés, si les circonstances paraissent atténuantes, à modérer le montant des confiscations, ainsi que pour la confiscation d'objets prohibés.

L'amendement, combattu par le rapporteur et le ministre des finances n'est pas pris en considération et l'article 23 est adopté.

Sur l'article 24, qui fixe les évaluations des voies et moyens applicables aux dépenses, **M. Mézeray** proteste contre la taxe militaire

Cet impôt, dit-il, est condamné et M. Boulanger, qui en fut le parrain, ne saurait le défendre.

M. Boulanger. — Je répondrai quand il le faudra.

M. Le Comte-Grandmaison demande au gouvernement de prendre toutes les mesures pour empêcher les hommes de Bourse de se soustraire aux impôts qui frappent les patentes commerçants, les industriels, en un mot, tout le monde.

M. Georges Cochery. — Le gouvernement est résolu à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à la fraude.

Les articles 24 à 32 sont adoptés.

Un amendement de **M. Peytral** à l'article 33, demandant que les lois et décrets relatifs aux pensions militaires soient désormais appliqués aux pensions des agents forestiers et des douaniers est repoussé, après l'observation du ministre des finances que la question devrait plutôt faire l'objet d'une loi spéciale et sa promesse de faire obtenir le quart de place aux [illegible]

L'article 33 est adopté.

Adoptés également les articles 34 et 35.

M. Vallon demande de rétablir l'article 36 de la Chambre portant que les années passées à partir de l'âge de 20 ans en qualité d'élève à l'école normale supérieure et à l'école normale de Cluny soient comprises dans le compte des années de service lors de la liquidation de la pension de retraite.

Les articles 36 et 37 sont adoptés, et l'article 38 est rejeté.

Le Sénat adopte, avec diverses modifications les deux derniers articles du budget

L'ensemble est voté par 253 voix contre 17.

La séance est levée à 6 heures. Séance vendredi.

LE PROCÈS BOISLEUX-LA JARRIGE

Paris, 22 mars.

Les débats de l'affaire Boisleux-La Jarrige se poursuivent aujourd'hui à la Cour d'assises, devant une salle comble

Dès le début de l'audience, la Cour entend le docteur Brouardel, qui fait son rapport oral.

« J'ai fait, dit-il, avec le docteur Thoinot l'autopsie de Mlle Thomson. Nous avons conclu à la mort par l'inflammation du péritoine

« M. Boisleux nous montra la tête d'un fœtus déjà ancien, mais il ne tarda pas à avouer que ce n'était pas la tête du fœtus de Mlle Thomson

« Au point de vue du curetage, M. Boisleux nous a remis une note tendant à prouver que l'opération était nécessaire. Il a reconnu que avoir examiné la malade avant l'opération. »

L'opinion de M. Brouardel est que Mlle Thomson a succombé à une péritonite aiguë généralisée qui était la suite d'une perforation interne.

Boisleux répond qu'il n'y a pas eu de fièvre. Malgré l'autorité de M. Brouardel, dit-il, je ne suis pas de son avis.

M. Brouardel répond :

— Si Mlle Thomson n'est pas morte d'une péritonite, à quoi a-t-elle donc pu succomber ?

M. Brouardel, qui fait une véritable conférence médico-légale sur l'avortement, ne nie pas que dans certains cas les chirurgiens éminents ne se soient trompés sur l'état de grossesse de la femme, mais ils ont au moins l'excuse d'avoir procédé à un examen sérieux du sujet.

Tel n'est pas le cas de Boisleux et La Jarrige.

On entend ensuite le docteur Thoinot qui confirme l'opinion émise par M. Brouardel.

L'audience est levée à 5 heures. Elle sera reprise demain pour la suite de l'audition des témoins.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 23 mars.

La commission du budget de la Chambre s'est réunie à 10 heures du soir. Elle a décidé de rétablir en partie les crédits supprimés par le Sénat et de repousser les relèvements opérés par cette assemblée.

— On télégraphie de Dijon que le sieur Chevalet, boucher, a tué sa maîtresse, Marie Gaudillère, à coups de couteau.

— Une dépêche de Constantine annonce que le nommé Menan, soldat, a été condamné à mort pour voies de fait sur un caporal.

Les Événements d'Orient

LA SITUATION

La situation reste stationnaire On organise le blocus et on attend l'arrivée des nouvelles troupes des puissances : on est, en un mot, dans la période préparatoire de l'action coercitive. D'autre part, la fédération européenne poursuit de chancellerie à chancellerie, l'examen des détails de l'autonomie dans l'île de Crète.

De mauvaises nouvelles arrivent de l'Asie-Mineure où des troubles se sont produits.

NOS DÉPÊCHES

Les troupes françaises

La Canée, 23 mars.

Le bateau affrété l'*Auvergne* est arrivé ce matin, à 9 heures, dans la baie de la Suda.

Les premières troupes françaises arrivées sur le *Latouche-Tréville*, qui n'avaient encore pu atterrir par suite du mauvais temps, ont opéré ce matin leur débarquement dans la baie de la Suda.

L'*Auvergne*, le paquebot affrété français transportant la seconde partie des troupes d'infanterie de marine arrivait en même temps avec 460 hommes.

A 10 heures, le détachement français entrait à la Canée. Le second détachement entrera ce soir dans la ville

Préparatifs en Grèce

Athènes, 23 mars.

[illegible] donnant la formation de dix nouveaux bataillons d'infanterie de deux bataillons d'evzones, de quatorze batteries d'artillerie, d'un bataillon de sapeurs et de six compagnies du train.

L'armée de Thessalie comprend deux divisions de deux brigades chacune.

L'armée d'Epire est formée d'une division.

Le froid est rigoureux. La neige est tombée sur plusieurs points de la frontière.

Londres, 23 mars.

On mande de Larissa au *Daily Telegraph* que tout le monde s'attend à quelque événement important avant le 6 avril, date de l'anniversaire de l'indépendance de la Grèce. Cet anniversaire donne lieu à de grandes réjouissances. Il est très probable que les bandes armées franchiront la frontière de Macédoine et d'Albanie.

Les armements en Turquie

Constantinople, 23 mars.

L'escadre de cuirassés est arrivée hier soir aux Dardanelles où l'escadre [illegible] partie jeudi est déjà depuis samedi. Le contre-amiral Mehemmed Pacha est nommé chef de l'état major du commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, jusqu'à samedi dernier, des transports ont amené à Rodosto 69 bataillons, dont 50 ont été dirigés sur Salonique; 10,000 fusils Martin, et de nombreuses munitions ont été envoyés au 2e corps d'armée.

Le sultan a prolongé de deux mois le délai accordé aux Arméniens émigrés en Europe pour rentrer en Turquie.

Conseil Municipal

DE LILLE

Séance du 23 mars 1897

Présidence du citoyen DELORY, maire

L'ordre du jour, peu chargé, s'épuisera ce soir, si l'attitude des grincheux de la minorité opportuniste est, pour une fois, *opportune*.

On se souvient en effet, de leur intervention, systématique bêtement, pendant la discussion du budget

Mais le peu d'importance des questions restant inscrites, n'offrira pas, croyons-nous, d'occasions tentantes aux loquaces de la droite.

Pourtant, l'intérêt que présente le rapport du docteur Debierre sur le projet d'école professionnelle, pourrait exciter l'esprit critique (?) des Brackers d'Hugo et autres « équivalents ».

En l'attente, le public nombreux est calme; les conseillers arrivent et prennent place dans la salle des délibérations.

A huit heures et demie le citoyen Delory ouvre la séance.

LA SÉANCE

A l'unanimité le citoyen Guffroy est élu secrétaire.

Les conseillers Brassart, Staes-Brame, Sever, Lesurmont, Kolb, Verly, Lacour, Hannotin et Gossart, absents, se sont fait excuser.

Lecture faite du procès-verbal de la dernière réunion, on adopte après observation de M. Barrois.

Enfin, on passe à l'ordre du jour qui appelle la discussion sur

L'Ecole professionnelle

Nous avons déjà parlé de ce projet, nous ne reviendrons donc pas sur les bienfaits d'un tel enseignement Qu'il nous suffise de rappeler la part réservée à la partie professionnelle, à cette théorique

L'*enseignement professionnel* comprendra, *à après le projet : Le travail du bois* avec ses dérivés l'a plus usuels. — Le travail du fer. — La taille et la sculpture sur pierre. — La typographie, la lithographie et la chromolithographie. — La gravure industrielle et la peinture décorative. — La photographie, la photogravure et la phototypie — Le cartonnage et la reliure — L'électricité industrielle et la mécanique de précision.

On consacrerait à l'*enseignement théorique* deux heures par jour pendant cinq jours de la semaine. Il comprendrait l'étude complémentaire du français, l'instruction morale et civique, l'histoire contemporaine, la géographie générale, l'économie politique et quelques notions de législation, l'arithmétique et la géométrie pratique, les éléments de mécanique et de technologie, les éléments des sciences physico-chimiques et naturelles appliquées à l'industrie et à l'hygiène, la calligraphie, le dessin géométrique et d'ornement, la comptabilité

Les élèves, après le choix de la profession qui semblera les intéresser, se donneront entièrement à elle.

Voilà le résumé du programme que désire poursuivre l'administration municipale.

— La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport de la commission de l'instruction publique, approuvant les propositions de l'Administration.

C'est Monsieur Barrois qui l'engage — Brackers est absent — par le désir qu'il exprime, d'éviter autant qu'il sera possible la main-mise de l'Etat sur la direction de l'Ecole.

L'adjoint délégué à l'instruction publique, [illegible] que la ville reste maîtresse de l'Ecole ou que l'Etat s'en empare, il y a de part et d'autre, avantages et inconvénients. Il se rallie bien volontiers d'ailleurs, à la proposition de M. Barrois, qui laisse complet le projet d'organisation

Enfin, sur la proposition du citoyen Delory, le conseil accepte le principe de création d'une école professionnelle; décide que l'Ecole sera municipale, approuve le rapport du docteur Debierre.

En outre, la proposition Brackers d'Hugo, reprise par l'Adjoint Verquin est acceptée : l'école s'appellera *Ecole professionnelle municipale César Biaggio.*

Articles divers

Sans discussion le Conseil vote un subside de 100 francs à l'Association des membres de l'enseignement :

Règle une acquisition de terrain rue Henri Kolb ;

Autorise la vente d'une parcelle de terrain d'alignement rue Nationale ;

Renvoie à la commission des travaux une demande d'emprise sur la voie publique, place de la République ;

Fixe la redevance à payer par M. Marquette pour déversement de terre à foulons dans les canaux de la ville.

***

On sait quels efforts sont tentés par les écoles congréganistes pour amener à elles les jeunes enfants Les ressources du clergé leur permettent d'offrir aux familles pauvres les avantages matériels qui peuvent séduire ces dernières Et la misère cause parfois le sacrifice de l'enfant.

Le Conseil [illegible] d'offrir dans les laïques les mêmes avantages. Le clergé offre dans ceci ou cela, [illegible] que le taux annuel de la rétribution par les élèves de l'école maternelle laïque sera fixé à 30 francs, avec [illegible] de 1/4, 1/2 et 3/4 pour 2, 3 et 4 [illegible] de la même famille, inscrits à [illegible] cours,

Sans discussion

[illegible] conseil, autorise l'Administration des [illegible] à ester en justice contre l'adjudicataire de la fourniture des fourrages ;

[illegible] un avis défavorable à l'emploi du quartier, proposé par la fabrique de [illegible] St-Michel et renvoie à la commission des travaux l'examen d'un projet de [illegible] mentation des bow Windon, en saillir la voie publique : jusqu'à 30 centimètres de saillie sur l'alignement, les bow Windon, seront taxés à 1 fr. 50 par mètre [illegible] de façade ; 2 fr de 31 à 45 centimètres ; 2 fr. 50, de 45 à 61; 3 fr. de 61 à [illegible]

Enfin, un crédit supplémentaire de 7100 [illegible] est voté pour le service médical, pendant le deuxième semestre 1897 ;

Le rapport de la commission des logements insalubres homologué ;

Une indemnité de 1800 fr. accordée [illegible] enfants Blanquelle, une de 60 fr. 15 au [illegible] d'un agent de police décédé ;

Le marché gré à gré pour la fourniture de plaques indicatives des voies, approuvé :

Quelques articles soumis au conseil, [illegible] formalité administrative, et l'ordre du jour est épuisé.

Le citoyen Poulet transmet au Conseil : [illegible] demande faite par les habitants du [illegible] Vauban, tendant à obtenir la distribution des eaux potables dans ce quartier ; [illegible] réclamation des habitants de Fives [illegible] de voir se réduire le prix de location des terrains vagues, loués pour [illegible] dus.

Acte pris de ces observations, le citoyen Delory lève la séance à 10 heures précises.

Un bon point, la minorité!

M. G.

Les votes de nos représentants

Les votes des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais se répartissent ainsi répartis sur l'amendement de M. Badiel ainsi conçu :

« Reprendre l'article 23, par la Chambre des députés, en remplaçant ainsi qu'il suit le paragraphe 2 :

» En matière de contributions indirectes, mais seulement en cas de contravention aux lois concernant les boissons hygiéniques, vins, cidres, poirés, hydromels, bières, à moins que ces boissons n'aient été reconnues falsifiées, les tribunaux déjà autorisés à modérer le montant des amendes par l'application de l'article 463 sont aussi autorisés, si les circonstances paraissent atténuantes, à modérer le montant des confiscations, mais seulement dans les affaires contradictoirement jugées ».

Ont voté *pour* : MM. Bouillez, Camescasse, Déprez, Girard, Huguet, Lecomte, Singot.

Ont voté *contre* : MM. Claeys, Depreux, Géry Legrand, Trystram.

S'est *abstenu* : M. Dubois.

Le Sénat a repoussé par 122 voix contre 119.

Les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté de la façon suivante. A la séance de lundi, dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Dejean et plusieurs de ses collègues (interpellation de M. Mirman.)

Cet ordre du jour était ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations de M. le Ministre de l'Instruction publique de donner aux répétiteurs une représentation légale aux Conseils académiques et au Conseil supérieur de l'Instruction publique, passe à l'ordre du jour. »

Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoot, Cochin, Coget, Dansette, Fallien, Graux, Guillain, Guillemin, Le Gavrian, Loyer, Plichon Rib 4, Rose des Rotours.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Defontaine, Dron, Guesde, Hayez, Lamendin, Lepez, Sever, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

S'est *abstenu* : M. de Montalembert.

La Chambre a adopté par 281 voix contre 223.

Etaient absents par congé : MM. Dussaussoy, Evrard, Eliez, Jonnart, Lemire, Mienau, Taillandier.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 23 mars

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Une mauvaise fille. — Julia Vranlevenbry, âgée de 18 ans, fileuse de lin à Lambersart, se met facilement en colère et ne se soumet guère à l'obéissance maternelle. Le 17 courant, sa mère ayant voulu lui faire une observation sur sa conduite, Julia s'empara d'un bâton et après l'avoir frappée brutalement, la poursuivit en brandissant un couteau de cuisine. Elle est condamnée à **deux mois de prison.**

Vol à la gare de Fives. — Nous avons annoncé l'arrestation de sept jeunes gens qui le 9 courant, à la gare de Fives, avaient dérobé 100 kilogs de ferrailles appartenant à M. Meunier.

Pruvost Arthur, âgé de 18 ans, est condamné à 8 jours de prison avec sursis ; Drue la Théodore, à 3 jours avec sursis ; Vancumwembergho, 18 ans, qui a déjà subi 8 jours de prison pour vol de vélocipèdes, est condamné à 15 jours, sans bénéfice de sursis ; Celle Gaston, 14 ans, Van Leuwen Georges, 12 ans, et Gabriel Joseph sont acquittés comme ayant agi sans discernement.

Celle Gaston est en outre poursuivi pour vol de deux coussinets et divers objets, au préjudice de la Compagnie des chemins de fer du Nord; Pour cette seconde prévention, le tribunal le condamne à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans

Cyrille Uytterschaut, 16 ans, son complice, est condamné à 3 jours de prison.

Condamnations diverses. — Fabre Charles, 18 ans, 8 jours avec sursis pour vol d'une paire de bottines. — Duplouy Aimé, 33 ans, journalier à Lille, 10 jours et 16 fr. d'amende pour outrages à agents. — Liévin Delplanque, journalier à Templeuve, quinze jours pour vol de lapins. — Gustave Coutsier, de Lille, six jours pour vol d'une paire de bottines. — Mathilde Correvitz, quinze jours avec sursis pour vol d'une paire de gants à Wattrelos. — Noel Vanzinguel, de Roubaix, un mois et 500 fr. pour fraude.

Arthur Parrein, un mois pour vagabondage spécial. — Jules Maes, de Marcq-en-Barœul, 2 mois et 16 francs, pour coups, blessures et outrages. — Emile Wicart, Joseph Cossement et Gustave Ostyn, poursuivis pour vols à Tourcoing, sont remis à leurs parents comme ayant agi sans discernement.

MINEUR BRULÉ VIF A LENS

LENS, 23 mars.

Samedi dernier, après s'être attardé à l'estaminet, l'ouvrier mineur Edouard Harlan, âgé de 28 ans célibataire, rentrait, vers une heure du matin dans sa chambre, chez M. Créteur Charlemagne, cabaretier, route de Lille.

Que se passa-t-il dans la chambre ? On l'ignore, mais à deux heures du matin, les époux Créteur et d'autres locataires furent réveillés par un grand bruit dans l'escalier. C'était Harlan, les vêtements en feu, qui cherchait du secours pour éteindre les flammes qui l'enveloppaient.

M. Créteur, après avoir couru quelques instants, suivant Harlan qui, affolé, montait et descendait les escaliers avec une rapidité effrayante, parvint à l'aide d'une couverture à éteindre le feu qu déjà avait consumé les vêtements du malheureux mineur, attaquant les chairs.

Le docteur Gosselin, appelé en toute hâte, prodigua ses soins à Harlan qui porte les traces de brûlures profondes sur tout le corps et qui, vu la gravité de son état, a été transporté d'urgence à l'hôpital de Lens.

Renseignements pris, on croit que Harlan, une fois rentré dans sa chambre, après avoir enlevé son paletot, s'accouda sur une table sur laquelle se trouvait placée une lampe au pétrole qu'il s'y endormit et qu'à un moment donné il renversa cette lampe qui communiqua le feu à ses vêtements.

A la dernière heure, nous apprenons que l'état du malheureux laisse peu d'espoir.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Réunion de tous les délégués, le jeudi 25 mars, à 8 heures du soir, au siège social, Maison du Peuple, rue de Béthune, 21. — Très urgent.

Théâtre Municipal de Lille

Concours pour le sous-chef d'orchestre

Le concours pour le sous-chef d'orchestre du Théâtre municipal aura lieu le samedi 10 avril, à 3 heures du soir, au Conservatoire de musique.

Les artistes qui désirent prendre part au concours sont priés de se faire inscrire à l'Hôtel de Ville, bureau de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le programme du concours comprend : 1. Chant donné à mettre à 4 parties : 2. Un fragment de symphonie classique à orchestrer ; 3. Direction d'un fragment orchestré.

Concours pour les solistes

Le concours pour les emplois de solistes (premiers et seconds pupitres) à l'orchestre du théâtre municipal de Lille aura lieu les 6 et 7 avril, au Conservatoire de musique, à 3 heures de l'après-midi.

Tous les artistes qui désirent participer à ce concours sont priés de se faire inscrire d'urgence à l'Hotel de Ville, bureau de l'instruction Publique et des Beaux-Arts.

Le programme du concours comprend : 1° Morceau au choix à exécuter avec accompagnement de piano ; 2° Lecture à vue, avec un nouvel accompagnement de piano, au gré du Jury.

Funérailles civiles

Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, eut lieu les obsèques civiles de la petite Raymonde Dele et, la regrettée fillette de notre vaillant camarade Delobel.

Nombre d'amis ont tenu à accompagner le corps de l'enfant jusqu'au cimetière du Sud pour manifester au père et à sa digne épouse la part qu'ils prenaient à leur douleur.

C'est la société de libre-pensée les *Droits de l'Homme*, qui s'était chargée des funérailles. Son président qui est, comme chacun sait, le dévoué camarade Delecluse, organisait le service mortuaire

Au cimetière, notre ami H. Chocquière, conseiller général, a fait un discours qui a profondément ému les centaines de personnes entourant la fosse.

Nous prenons part à la douleur que cause cette perte nouvelle à notre ami Delobel auquel nous adressons, nous aussi, nos compliments de condoléances.

Presse régionale

Notre confrère, M. Louis Roselle, rédacteur à l'*Echo du Nord*, vient d'être appelé à la rédaction en chef du *Mémorial Artésien*, journal de St-Omer.

Nos meilleurs vœux accompagnent M. Roselle qui, par son affabilité courtoise, s'était attiré la sympathie de tous ses confrères de la presse lilloise.

Un procès à l'« Echo du Nord »

Le *Journal* publie en tête de son numéro du 23 mars, les lignes suivantes :

Par suite d'un accord intervenu entre le *Journal* et ses collaborateurs, la reproduction des articles littéraires, en prose ou en vers, publiés dans nos colonnes est interdite aux autres journaux avant leur publication en librairie. Elle ne pourra avoir lieu après cette publication que sous la condition expresse qu'elle mentionne le titre du volume et le nom de son éditeur.

Conformément à cette détermination, nous aurons le regret de poursuivre devant les tribunaux compétents le *Grand Echo du Nord et du Pas-de-Calais*, qui a reproduit en tête de ses colonnes, sous la date du lundi 22 mars, un conte que notre collaborateur et ami Armand Silvestre avait publié, sous le titre « Annette », dans le *JOURNAL* du 24 février dernier.

Les Tramways

La Compagnie des Tramways du Département du Nord est autorisée à effectuer le service de la ligne des rues d'Anjou et Voltaire par les cars de la ligne N qui, au lieu de s'arrêter au Jardin Vauban, continueraient par l'Esplanade les rues d'Anjou et Voltaire jusqu'à la halte aux secours où serait le terminus.

Elle est autorisée également à modifier l'itinéraire des cars de la ligne P, en leur faisant suivre la rue Faidherbe, la Grand-Place, la rue Nationale jusqu'au boulevard de la Liberté pour aller de là, rejoindre l'itinéraire actuel dans les deux sens.

***

Nous apprenons que le groupe des abonnés des lignes L et G (de la gare à Hellemmes) viennent d'adresser à la Compagnie une pétition demandant une réduction de prix sur les abonnements

Leur desideratum serait d'obtenir le prix de 42 francs l'année en seconde classe, (prix appliqué à la ligne du pont du Lion-d'Or jusqu'à la Grand-Place) alors que les abonnés intéressés paient juste le double, soit 84 francs.

Essais de mobilisation

Le colonel commandant le 19e chasseurs à cheval, a passé hier, à 2 heures, la revue de son régiment.

Le colonel a réuni les officiers et les cavaliers des essais de mobilisation qui ont été effectués lundi et mardi.

Brûlé par le pétrole

Le jeune Léon Huon, âgé de 11 ans, rue Baudin, 13, voulant activer le feu, versa du pétrole dans le poêle.

Tout à coup une explosion se produisit et le jeune imprudent a été grièvement brûlé à la figure

Il a été transporté à l'hôpital.

Accident de travail

M. Gustave Verculen, âgé de 25 ans, ouvrier cartonnier, demeurant rue de la Hallotterie 9, travaillant à l'imprimerie Lefebvre-Ducrocq a été blessé au bras gauche par une scie circulaire, au moment où il était occupé à diminuer des cartons.

M. le docteur Coppens estime l'incapacité de travail à 20 jours.

Dans la Haute-Deûle

Dans la soirée de lundi, vers 10 heures, M Hennequin, de Thumesnil, est tombé accidentellement dans la Haute-Deûle.

Il se serait infailliblement noyé sans le secours de dévoués citoyens, témoins de l'accident, qui se sont jetés courageusement à l'eau et ont réussi à ramener M. Hennequin sur la berge, sain et sauf.

Elections municipales de Roubaix

Pour la Lutte

Quatre quêtes faites après un repas d'amis, estaminet Wabonn, rue Pierre Legrand, 1 fr. 55.

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

— Pauvre Arlette ! que dis-tu là ?

— Je dis que notre chère Vierge noire saura me protéger contre les embûches de ce monde.

— Arlette !

— Dravalde !

— Je t'aime !

— Moi aussi, je t'aime... Je t'en supplie, ne viens plus dans ce jardin.

— Si ; à l'heure où ma marquise amuse le roi, je n'ai rien à craindre.

— Va-t'en, va-t'en. La reine peut venir.

— Je t'obéis, mais à bientôt.

— Je ne puis rien te promettre.

Elle rentra.

Dravalde s'éloigna en regardant la fenêtre.

Il était temps ! Mme de Luynes venait la chercher de la part de la reine.

— Comme tu es pâle, Arlette !

— Ce n'est rien, madame la duchesse, c'est l'émotion.

— Pauvre petite ! Je crains bien que Sa Majesté ne soit impuissante à te protéger.

— Je saurai bien, madame la duchesse, me protéger toute seule.

La duchesse embrassa Arlette.

— J'aime ton énergie pour le bien, chère enfant. Que Dieu te protège !

— Oh ! il me protégera, madame la duchesse.

— Maintenant, écoute-moi : Sa Majesté veut que tu te pares en l'honneur du roi, ne refuse pas.

Laisse attacher à ton cou une croix de diamants et poser sur ta coiffe une couronne de fleurs.

— J'obéirai à Mme la reine, dit Arlette, qui rougit extrêmement, mais cela me contrarie beaucoup.

Et elle suivit dans le salon Mme de Luynes.

XXIV

Les visions tenaces de Damiens, sous lesquelles son cerveau étouffait, devenaient exigeantes et le tourmentaient davantage après son entrevue avec Voltaire. Ce grand homme devant lequel il avait mis, comme devant Dieu, son cœur à nu, bien que d'une politesse très affable, n'avait pas prononcé un mot qui indiquât son désintéressement et que Damiens attendait en faveur de cette France prête à sombrer.

Le philosophe paraissait trop attaché à la vie et à ses biens pour l'aimer absolument, jusqu'au sacrifice. Il manquait de cette foi qui rend invincible. Ses écrits, si généreux d'indignation, n'étaient que des mots...

Il servait les malheureux parce que leurs gémissements servaient son orgueil. Il faisait le bien pour son nom ; il agitait l'opinion pour se couvrir de gloire. C'était, certes, quelque chose, mais ce n'était pas cela. Oh ! non, ce n'était pas cela !

En lisant les admirables pamphlets de Voltaire, Damiens avait palpité ; il avait senti sourdre en son cœur le feu brûlant d'un enthousiasme jusqu'alors inconnu. Celui qui avait ce courage pouvait défier les grands et leurs vices. Les yeux du pauvre garçon s'étaient mouillés d'une sainte admiration...

Et maintenant qu'il avait vu l'homme, qu'il l'avait entendu, il sortait de chez lui désappointé. Ce courage qui électrisait venait du génie, sans doute, mais n'émanait point de la source secrète, divine, de l'âme...

Il l'avait cru un moment ; il s'était trompé !

Voltaire était trop avisé ; il escomptait les obstacles et l'échec certain avant d'engager une bataille dont il ne pouvait prévoir l'issue pour sa renommée.

Celui qui calcule de la sorte n'est pas assez grand ni assez fort pour la lutte ; qu'il s'endorme dans son bien-être, dans son orgueil, et garde ses pamphlets !

Damiens jeta un dernier regard à la maison blanche et verte si poétiquement ombragée, si admirablement posée au bord de ce lac aux eaux fluides et transparentes, et dit adieu à son rêve.

Il était seul maintenant à penser au bien de tous. Et il y pensait avec une énergie qui avait effrayé le philosophe, sans que celui-ci le laissât voir.

Il y pensait avec cet absolu dans lequel il s'était complu toute sa vie, ne s'embarrassant pas des petits sentiers qui coupaient en tous sens la ligne terriblement droite qu'il suivait.

Après avoir bu à la même source qu'avant sa visite au philosophe et pris un léger repos à l'ombre du lac, dont les eaux bleues revêtaient la majesté et le calme de l'infinie sagesse, embrassant de son regard d'homme impeccable les noirs sapins qui bordaient le côté sud du lac, psalmodiant à la mort leur hymne éternelle ; les granits noirs fendillés par une sombre végétation ; les noyers vénérables qui accusaient plus d'âge que trois générations d'homme, il se sentit poussé vers le silence profond et recueilli de cette nature comme ensevelie sous ses rocs, gardée par ses lacs. Là, Dieu pouvait encore faire entendre sa voix à son serviteur. Avant de retourner à Paris, n'avait-il pas besoin d'apprendre la sagesse ?

Les lourds nuages de l'âme s'envolent sur ces hauteurs.

La conscience dégagée peut à l'aise s'interroger.

La persistance de l'étrange idée qui menait son corps et le retrempait l'obligeait d'accueillir cette inspiration qui ne lui était pas venue avant sa visite à Voltaire.

La solitude, la prière et la méditation rafraîchiraient son âme à laquelle ce repos était nécessaire, avant d'engager tout seul la lutte suprême.

Quand le soleil se fut retiré du lac, dont le miroir assombri, mais toujours très calme, avait des teintes d'acier bleui, Damiens regarda sous les noyers vénérables le chemin tourmenté qui conduisait à la première assise de la montagne.

Ce sentier, plein des ombres du soir, le tenta ; il se leva, chargea son paquet de hardes au bout de son bâton ferré, tourna la prairie encore lumineuse et suivit les jolis méandres du lac en songeant à Arlette, dont il évoqua dans ce religieux silence l'image fraîche et pure ; à Dravalde, auquel il avait le projet d'écrire.

Bientôt, devant ses yeux, surgit comme un îlot de collines boisées, d'abord masquées par les sinuosités du lac. L'air était si pur qu'il vit leurs cimes trancher sur la ligne de l'horizon constellé déjà d'étoiles brillantes.

Sur leurs flancs, quelques maigres jardins, et dans un échappement du paysage il aperçut la cabane en briques d'un pêcheur.

Un homme d'une cinquantaine d'années, tête nue, vêtu de toile grise, assis par terre sur un amoncellement de jonc, raccommodait ses filets.

En entendant quelqu'un venir, il tourna la tête vers le sentier.

Damiens le salua et lui demanda s'il trouverait un abri sur une hauteur qu'il désigna de la main.

Le pêcheur, par la fréquence des visites qu'il recevait d'étrangers venant promener leur curiosité sur les bords admirables de ce lac, savait quelques mots de toutes les langues. Il baragouina en français qu'il y avait, pas très loin de l'endroit que lui désignait Damiens, une anfractuosité où un homme, à la suite d'un vœu, était venu se loger quelques années auparavant ; mais il n'avait pu supporter le climat de la montagne ; on l'avait trouvé mort un matin, et il reposait inconnu dans le cimetière de Sallanches. Si Damiens le voulait, son fils, le petit Varzi, le conduirait là-haut, où le pèlerin était mort.

Damiens accepta avec empressement cette offre obligeante et, moyennant un prix que le père de Varzi détermina, le pêcheur se chargea de faire parvenir deux fois par semaine à Damiens du pain, du fromage, du lait et des légumes.

Le petit Savoyard, âgé de dix ans, qui gardait ses chèvres au haut de la colline, fut hélé par son père et mis à la disposition de Damiens, malgré l'heure avancée.

De minuscules lueurs rouges couraient maintenant sur le lac, semblables à des feux de Bengale, et venaient mourir vers les troncs noirs des vergnes.

L'enfant, bien découplé, prit un sentier encaissé où mille sources jaillissaient des roches, entretenant, le long de leurs ruisselets, du mouron rose, de grandes barbes et des rubans d'eau.

Ces sources fécondaient la vallée, où se montraient les cyclamens violets et blancs et le joli œillet rouge que Lamartine a chanté.

(A Suivre).